

DE DIEU

SABBAT

Le sabbat de Dieu

Le Sabbat de Cecil N. Wright

Le Jour du Seigneur par H. Leo Boles

Le sabbat

Un changement de loi ?

Daniel 7:25 fait référence à la modification des lois divines par l'homme – ce qui est mal. Mais si Dieu a modifié sa propre loi, c'est une tout autre affaire – et il est mal de ne pas la reconnaître et de ne pas s'y conformer. Je souhaite donc souligner maintenant que Dieu a opéré un tel changement en faisant de Jésus-Christ notre grand prêtre selon l'ordre de Melchisédek, et non selon l'ordre lévitique d'Aaron, comme il l'avait légiféré pour les prêtres sous la loi dont il avait fait de Moïse son médiateur et par laquelle il avait également donné les Dix Commandements au mont Sinäi.

1. Hébreux (7:11-25) (version standard américaine) :

un. Or, si la perfection [se référant au salut suprême, v. 25] a été obtenue par le sacerdoce lévitique (car c'est sous lui que le peuple a reçu la loi), quel besoin y avait-il encore qu'un autre prêtre surgisse selon l'ordre de Melchisédek, et non selon l'ordre d'Aaron ? Car le sacerdoce étant changé, il y a nécessairement aussi un changement de loi. Car celui dont il est question ici appartient à une autre tribu, dont aucun n'a jamais servi à l'autel. Or, il est évident que notre Seigneur est issu de Juda, tribu à laquelle Moïse [par l'intermédiaire de laquelle Dieu a donné la loi de l'Ancienne Alliance] n'a rien dit au sujet des prêtres. Or, ce que nous disons est d'autant plus évident, si à l'image de Melchisédek il surgit un autre prêtre, établi, non selon la loi d'un commandement charnel [la loi de l'Ancienne Alliance], mais selon la puissance d'une vie éternelle [du Christ après sa résurrection] ; car il est rendu témoignage de lui : Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek. Car le premier commandement est abrogé, à cause de sa faiblesse et de son inutilité (car la loi n'a rien amené à la perfection), et introduit par là une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu. Et comme cela ne se fait pas sans serment (car ils [selon l'ordre d'Aaron, le prêtre lévitique] ont certes été faits prêtres sans serment ; mais lui [Christ] avec serment, celui qui dit de lui) : Le Seigneur a juré, et ne se repentira pas : Tu es prêtre pour toujours, et tu ... Il vit pour intercéder pour eux.

Le passage ci-dessus affirme qu'il n'y a pas de « salut parfait » (pas de salut éternel) sous le sacerdoce lévitique de l'Ancienne Alliance. Aucun prêtre, ni même la succession entière des prêtres mortels, ne pouvait assurer le salut au-delà de leur vie terrestre, car les sacrifices qu'ils offraient année après année ne valaient pas plus d'un an à la fois – donc pas au-delà de leur vie terrestre. Par conséquent, même ceux qui vivaient sous l'Ancienne Alliance ne pouvaient obtenir la vie éternelle que par le sacerdoce ultérieur et perpétuel de Jésus-Christ, dont le bénéfice, en un seul sacrifice pour les péchés, était rétroactif pour leur salut éternel (mentionné au verset 9:15 ci-dessous). Car le sang des animaux que les prêtres lévites offraient à plusieurs reprises ne pouvait « ôter les péchés » (10:4) au point de ne plus être « rappelé », comme sous la Nouvelle Alliance (8:12 ; 10:17-18).

- b. Mais maintenant, il [Christ] a obtenu un ministère d'autant plus excellent qu'il est aussi le médiateur d'une alliance meilleure [que celle dont Moïse était le médiateur], établie sur la base de meilleures promesses. Car si la première alliance avait été irréprochable [c'est-à-dire, si elle n'avait pas été insuffisante pour le « salut parfait »], on n'aurait pas cherché à en établir une seconde. Car, les blâmant [la nation d'Israël, divisée en royaume d'Israël et royaume de Juda], il dit : Voici, les jours viennent, dit l'Éternel, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que j'ai traitée avec leurs pères, le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte. Car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et je ne les ai pas pris en considération, dit l'Éternel [voir Jérémie 31:31-34]... En disant : « La nouvelle alliance, il l'a rendue ancienne. Mais ce qui vieillit et devient vieux est près de disparaître. » (8:6-13)
- c. Déjà mentionné plus haut : « Et c'est pourquoi il [Christ] est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis. » (9:15)

Veillez lire attentivement les chapitres 7 à 10 de l'épître aux Hébreux, dont je n'ai tiré que des extraits et remarquez particulièrement que :

- (a) ce qui s'est produit sous l'Ancienne Alliance étaient des types et des ombres des « bonnes choses à venir » (10:1) sous la Nouvelle Alliance, et
- (b) Il ôte le premier, afin d'établir le second. (10:9)

2. Veillez également lire 2 Corinthiens 3 et noter ce qui suit :

- a. Ce qui est « écrit et gravé sur des pierres », à savoir les Dix Commandements de l'Ancienne Alliance, contenant le commandement du sabbat (Exode 31:18 ; 32:15 ; 34:28), a disparu (v. 4-16).
- b. Il est spécifiquement indiqué que « l'Ancienne Alliance... est abolie en Christ » (v. 14).

3. Veillez noter Colossiens 2:16-17, qui se lit comme suit : « Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou d'un sabbat [qui se rapportaient tous à l'Ancienne Alliance] : c'étaient des ombres des choses à venir ; mais le corps [qui projette l'ombre, pour ainsi dire] appartient à Christ [littéralement, « de Christ », comme dans la version King James]. »

Les dix commandements sont-ils toujours contraignants ?

Quant à savoir si « les Dix Commandements sont toujours aussi vrais aujourd'hui qu'il y a près de deux mille ans », si l'on entend par là qu'ils sont toujours aussi « obligatoires » aujourd'hui qu'à l'époque, cela dépend de leur intégration à la loi de la Nouvelle Alliance, ou loi du Christ. Il est admis que tous ont été ainsi intégrés, à l'exception du commandement du sabbat. Mais dans Colossiens 2:16-17, cité plus haut, nous le voyons spécifiquement inclus dans la catégorie des

choses sur lesquelles nous ne devons pas être jugés – c'est-à-dire condamnés pour ne pas les avoir observés – ce qui signifie, par conséquent, qu'ils ne sont pas contraignants sous le Christ.

C'est fondamental, et cela signifie que Dieu lui-même a changé la loi, de sorte que, sous le Christ, le commandement du sabbat n'est plus contraignant – une conclusion qui, à mon avis, est irréfutable. Et, logiquement, je pourrais m'arrêter là.

Mais j'ai promis de « m'efforcer d'être suffisamment complet pour fournir un aperçu suffisamment détaillé permettant une perspective claire et juste de ce que je crois être l'enseignement des Écritures sur le sujet traité » – une amélioration et une confirmation supplémentaire de la rationalité divine, si vous voulez. Et je m'efforce maintenant d'aborder ce sujet à partir des Écritures de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance, même si cela implique un traitement beaucoup plus long.

1. Statut du sabbat selon la loi de la Nouvelle Alliance.

Dans Galates 4:10-11, l'apôtre Paul, écrivant aux chrétiens non juifs influencés par des enseignants judaïsants pour qu'ils se fassent circoncire et observent la loi de l'Ancienne Alliance donnée par Moïse afin d'être sauvés (voir Actes 15:1-5), dit : « Vous observez les jours [qui incluaient les jours de sabbat], les mois, les époques et les années. Je crains pour vous de vous être donné en vain la peine que je vous ai donnée. » Et, concernant la circoncision, exigée sous l'Ancienne Alliance, il dit : « ...si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Oui, je le déclare encore une fois à quiconque se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous qui voulez être justifiés par la loi. Vous êtes déçus de la grâce... Car en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision n'ont de valeur, mais la foi agissant par l'amour. » (Galates 5:2-6).

Le principe qui précède est le suivant : sous Christ, la circoncision n'est pas ordonnée, ni interdite si elle n'est pas pratiquée pour obéir à la loi de l'Ancienne Alliance et être sauvé. Mais si elle est pratiquée parce qu'elle est exigée par la loi de l'Ancienne Alliance, et pour être justifié ou sauvé, elle nous oblige à observer toute cette loi, mais nous sépare de Christ et donc de la grâce de Dieu par Christ, sans laquelle nous ne pouvons être sauvés. Ce principe, applicable à tout commandement de l'Ancienne Alliance non incorporé à la loi de la Nouvelle Alliance, inclut le commandement du « sabbat », déjà mentionné dans Colossiens 2:16-17.

Et, puisque dans ce passage le « sabbat » est mentionné parmi les éléments qui « sont une ombre des choses à venir » – « la loi ayant une ombre des biens à venir » (Hébreux 10:1) – c'est-à-dire à venir par le Christ, qui est le médiateur de la Nouvelle Alliance – il est donc important d'examiner le sabbat plus en détail sous l'Ancienne et la Nouvelle Alliance, pour une perspective encore plus large et une perception plus claire de celui-ci.

2. Le sabbat dans les Écritures de l'Ancienne Alliance : de la Genèse à Malachie.

- a. Première mention (Genèse 2:1-3) : « Les cieux et la terre furent achevés, avec toute leur armée [dans les six jours de Genèse 1]. Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et le laissa en place, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre, qu'il avait créée et faite. »

Le verbe hébreu traduit ici par « repos » est shabath, qui signifie cesser, ou se reposer. Le septième jour, qui marquait la fin de l'œuvre créatrice de Dieu, fut appelé « sabbat » (shabbath) ou « jour du sabbat ». Il marquait la fin de la première semaine de l'existence de la terre et le début d'une succession hebdomadaire de septièmes jours, que Dieu appela plus tard « mes sabbats » (Exode 31:13 ; Lévitique 19:3, 30 ; 26:2).

- b. Deuxième mention (Exode 16) : Israël, récemment délivré de l'esclavage égyptien et qui était au début de son long voyage vers la terre promise de Canaan, avait été conduit dans le désert de Sin, non loin du mont Sinaï, où ils camperaient pendant un an et recevraient la loi de l'Ancienne Alliance, avec ses célèbres Dix Commandements, qui comprenaient la législation du sabbat qui nous intéresse maintenant.

La nourriture manquait dans le désert de Sin, et le peuple murmurait. « L'Éternel dit à Moïse : Voici, je ferai pleuvoir du pain du ciel pour vous. Le peuple sortira et ramassera chaque jour sa portion quotidienne, afin que je l'éprouve et que je voie s'il suit ma loi ou non. Le sixième jour, ils prépareront ce qu'ils auront apporté, et ce sera le double de ce qu'ils ramasseront chaque jour. » (16:4-5)

Le sixième jour, Moïse expliqua au peuple : « Voici ce qu'a dit l'Éternel : Demain est un jour de repos, un sabbat consacré à l'Éternel. Faites cuire [aujourd'hui] ce que vous avez à cuire, et faites bouillir ce que vous avez à bouillir ; et tout ce qui restera, mettez-le en réserve pour vous jusqu'au matin. » (16:23) Et quand le matin fut venu, Moïse dit encore : « Mangez-le aujourd'hui, car aujourd'hui est un sabbat consacré à l'Éternel ; aujourd'hui vous n'en trouverez pas dans les champs. Pendant six jours vous en ramasserez ; mais le septième jour est le sabbat, il n'y en aura pas. » (v. 25-26).

Certains du peuple sortirent quand même le jour du sabbat pour en ramasser, mais n'en trouvèrent pas. « L'Éternel dit à Moïse [qui devait être livré au peuple] : Jusqu'à quand refuserez-vous d'observer mes commandements et mes lois ? Car l'Éternel vous a donné le sabbat, c'est pourquoi il vous donne le sixième jour du pain pour deux jours. Restez chacun à sa place, et que personne ne sorte de sa place le septième jour. Et le peuple se reposa le septième jour. » (v. 28-39)

C'était un prélude et un conditionnement au commandement du sabbat en tant que partie particulièrement importante de l'alliance entre Dieu et Israël, qui devait bientôt être conclue au Sinaï.

- c. Troisième mention (Exode 20) ; Le troisième jour après l'arrivée d'Israël dans le désert du Sinaï, Dieu, d'une manière redoutable, prononça du sommet du mont Sinaï les Dix Commandements qu'il écrivit plus tard sur deux tables de pierre et remit à Moïse. Il commença par dire : « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte et de la maison de servitude » (v. 2). Le premier commandement était de ne pas avoir d'autres dieux avant (ou à côté de) lui. Et le quatrième était : « Souviens-toi du jour du sabbat, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage ; mais le septième jour est le jour du sabbat en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre, la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour et l'a sanctifié. » (v. 8-11).
- d. Autres passages explicatifs – qui soulignent l'importance considérable du sabbat du septième jour pour Israël : Exode 31:12-17 : « Vous observerez mes sabbats, car ce sera entre moi et vous, et parmi vos descendants, un signe pour que vous sachiez que je suis l'Éternel qui vous ai sanctifiés. ... C'est pourquoi les enfants d'Israël observeront le sabbat, pour le célébrer, et parmi leurs descendants, comme une alliance perpétuelle. Ce sera entre moi et les enfants d'Israël, et parmi leurs descendants, un signe pour toujours. Car en six jours l'Éternel a fait les cieux et la terre, et le septième jour il s'est reposé et s'est reposé. »

Le pluriel « sabbats » fait simplement référence au sabbat du septième jour dans ses récurrences hebdomadaires (chaque semaine ayant un sabbat) – d'où : « Vous observerez certainement mes sabbats, car ce sera entre moi et vous un signe parmi vos descendants. »

Deutéronome 4:7-8 « Quelle est la grande nation, en effet, qui ait un dieu aussi proche que l'Éternel, notre Dieu, l'est toutes les fois que nous l'invoquons ? Et quelle est la grande nation qui ait des lois et des ordonnances aussi justes que toute cette loi que je vous propose aujourd'hui ? » C'est ce que Moïse dit dans son discours d'adieu à Israël, quarante ans après avoir donné la loi initialement au Sinaï, qu'il répétait alors juste avant sa mort et leur entrée en Canaan sous la conduite de Josué.

Deutéronome 5:12-15: Quand Moïse eut répété le commandement du sabbat d'Exode 20:8-11, exigeant le repos du travail le jour du sabbat même pour leur « serviteur » et leur « servante », il ajouta : « Et tu te souviendras que tu étais esclave au pays d'Égypte, et que l'Éternel, ton Dieu, t'en a fait sortir à main forte et à bras étendu : c'est pourquoi l'Éternel, ton Dieu, te commande d'observer le jour du sabbat » (v. 15).

Ézéchiel 20: Des siècles plus tard, lorsque les anciens d'Israël vinrent trouver le prophète Ézéchiel pour interroger Jéhovah par son intermédiaire, Jéhovah lui demanda de leur rappeler à deux reprises le fait mentionné ci-dessus dans Exode 31:12-17, comme suit :

(a) « Je leur ai aussi donné mes sabbats, comme un signe entre moi et eux, pour qu'ils connaissent que je suis l'Éternel qui les sanctifie » (v. 12) ; et

(b) « Mes sabbats... seront entre moi et vous un signe, pour que vous sachiez que je suis l'Éternel, votre Dieu » (v. 20).

Néhémie 9:12-15: Environ un siècle et demi plus tard, après le retour d'Israël de la captivité babylonienne, lors d'une assemblée générale à Jérusalem, une prière solitaire d'action de grâce fut adressée à Dieu dans laquelle l'histoire générale de ses relations avec Israël était racontée depuis l'appel de leur ancêtre Abraham jusqu'à l'époque actuelle, entre autres choses, il était dit : « Tu descendis aussi sur le Sinaï, et tu leur parlas du haut du ciel, et tu leur donnas des ordonnances justes et des lois véritables, de bons statuts et commandements, et tu leur fis connaître ton saint sabbat, ces commandements, ces statuts et une loi, par Moïse ton serviteur, et tu leur donnas du pain du ciel pour leur faim, et tu fis jaillir du rocher pour leur soif, et tu leur commandas d'entrer en possession du pays que tu avais juré de leur donner. »

Ésaïe 66:23-24, Ce passage, mentionné en dernier lieu, bien que chronologiquement antérieur d'environ un siècle au texte d'Ézéchiel, diffère de tout ce qui précède. Il s'agit d'une promesse prophétique faite à Israël concernant une époque où « toute chair » (toutes les nations) adorera le Dieu d'Israël « de sabbat en sabbat », comme suit : « Car, comme les nouveaux cieux et la nouvelle terre que je vais créer subsisteront devant moi, dit l'Éternel, ainsi subsisteront votre postérité et votre nom. Et il arrivera que, de nouvelle lune en nouvelle lune et de sabbat en sabbat, toute chair [les Gentils comme les Israélites] viendra se prosterner devant moi, dit l'Éternel. »

En guise de résumé de ce qui précède, nous avons ce qui suit :

(1) Dieu a donné ses sabbats à l'Israël selon la chair comme signe entre lui et lui de l'alliance conclue avec lui au Sinaï en tant que peuple spécialement choisi (Exode 31:12-17 ; Ézéchiel 20:12, 20), le distinguant ainsi de tous les autres. Il n'existe aucune trace d'une observance humaine du septième jour de la semaine comme jour de repos solennel pour Jéhovah avant qu'il ne soit donné à Israël en tant que tel – une période d'au moins 2 500 ans d'histoire humaine – ni avant le déluge, par Adam, Abel, Seth, Hénoch, Noé ou tout autre – ni après le déluge, par Abraham, Isaac, Jacob ou tout autre personne ou peuple.

Cependant, le mot « semaine » (en hébreu shabua, sept) apparaît dans Genèse 29:27-28, rapportant les langues utilisées par Laban dans ses conversations avec Jacob plus de 250 ans avant l'octroi du « sabbat » de Jéhovah à Israël au Sinaï. Ainsi, le cycle de sept jours dérive sans aucun doute des six jours de la création, auxquels s'ajoute le jour de repos de Dieu, le septième jour, depuis la création. Pourtant, aucune trace du septième jour n'indique que l'homme ait été prescrit comme repos pour Jéhovah, avant d'être donné à Israël en signe de l'alliance entre lui et eux, son peuple alors choisi, comme indiqué plus haut.

(2) Aucune autre grande nation n'avait un dieu ni une alliance comme le Dieu et l'alliance d'Israël, et, par conséquent, aucun sabbat à observer. (Deutéronome 4:7-8 ; 5:12-15) Par analogie, c'était comme lorsqu'un mari offrait à sa femme une alliance en signe de l'alliance

matrimoniale entre lui et elle, et eux seuls, la séparant de tous les autres. Dieu lui-même l'a comparée à une telle alliance, en disant : « Ils ont rompu mon alliance, quoique j'aie été leur mari » (Jérémie 31:32).

De plus, le sabbat du septième jour était particulièrement approprié comme signe entre Dieu et Israël de l'alliance conclue au Sinaï. Car son sabbat marquait la fin de toute l'œuvre qu'il avait accomplie durant les six jours de la création, et en commémorait la fin (Genèse 2:1-3). De même, donner ses sabbats à Israël symbolisait et commémorait la fin de sa servitude en Égypte, selon Deutéronome 5:15. Cela symbolisait le fait que le Dieu de la création était désormais le Dieu d'Israël, et qu'ils n'en auraient pas d'autre – tout comme aucune autre nation n'en avait eu un tel dans l'histoire – ni le sabbat à observer comme un repos solennel pour Jéhovah.

- (3) Faire connaître à Israël son « saint sabbat » était l'un des événements qui se sont déroulés autour de la descente de Dieu « sur le mont Sinaï » et de sa parole du haut du ciel (Néhémie 9:13-15). Leur ignorance antérieure de ce sabbat est attestée par la conduite de certains d'entre eux lorsque son observance leur fut initialement prescrite dans le désert de Sin, en lien avec le commencement par lequel Dieu les nourrissait de manne (Exode 16).
- (4) La référence (2) ci-dessus à la rupture par Israël de l'alliance matrimoniale entre Jéhovah et eux incluait également leur « profanation » du sabbat, signe de l'alliance entre eux et lui, en ne le sanctifiant pas, comme jour de repos pour Jéhovah. La première mention d'une telle profanation se trouve dans Nombres 15:32-36. Mais les autres références sont trop nombreuses pour être citées ici.
- (5) Enfin, la promesse prophétique faite à Israël dans Ésaïe 66:22-23 concernant le sabbat sur la nouvelle terre qu'il créerait, ne fait pas référence à l'observance du sabbat sur cette terre présente sous la Nouvelle Alliance dont Christ est le médiateur, remplaçant l'Ancienne Alliance dont Moïse était le médiateur, mais au sabbat ultime pour les rachetés de toutes les nations dans le monde à venir. Bien que cette promesse ait été formulée dans le langage du sabbat alors en vigueur sous l'Ancienne Alliance (comme venant l'adorer « d'un sabbat à l'autre » et « d'une nouvelle lune à l'autre »), elle devait être utilisée au sens figuré, tout en exprimant le sabbat perpétuel.

Car, comme l'apôtre Jean l'a vu dans sa vision sur Patmos, de la « nouvelle terre », avec sa « ville sainte, la nouvelle Jérusalem » (Apocalypse 21:1 - 22:5), « la ville n'a besoin ni du soleil, ni de la lune pour l'éclairer, car la gloire de Dieu l'éclaire, et son flambeau, c'est l'Agneau » (21:23) ; « et ses portes ne seront point fermées pendant le jour (car il n'y aura point de nuit là-bas) » (v. 25) ; « et il n'y aura plus de nuit ; et ils n'auront besoin ni de lampe, ni de soleil, car le Seigneur Dieu les éclairera » (22:5).

De plus, les trois versets précédents sont suivis d'un dernier verset qui se lit comme suit, et qui, étant simultanément dans le temps, doit également être figuratif : « Et ils sortiront, et

verront les cadavres des hommes qui ont péché contre moi ; car leur ver ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra pas ; et ils seront en horreur à toute chair » (Esaïe 66:24).

Les expressions soulignées [car leur ver ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra pas] furent employées plus tard par Jésus, comme le rapporte le passage de la Nouvelle Alliance de Marc 9:43-48, pour désigner le « ver » et le « feu » de l'enfer (Géhenne). Cette dernière désignait littéralement la vallée de Hinnom, devenue le dépotoir de la ville, aux abords de la Jérusalem terrestre, non seulement pour les ordures, mais aussi pour les cadavres non enterrés, « où les vers rongeaient et où le feu brûlait » (comme l'exprime A.T. Robertson dans *Word Pictures in the New Testament*). Mais notre Seigneur l'a employé au sens figuré pour désigner « le feu éternel préparé pour le diable et ses anges » (Matthieu 25:41), appelé « l'étang de feu » dans Apocalypse 20:14-15, où les injustes « iront au châtement éternel » (v. 26), loin du jugement universel du retour de Jésus (Matthieu 25:31-46), qui suivra la résurrection universelle des morts et la disparition de la terre et du ciel actuels (évidemment son ciel atmosphérique et peut-être le ciel sidéral, mais pas la demeure de Dieu) (Apocalypse 20:11-15). Il est certain, cependant, que l'étang de feu éternel ne sera pas situé aux abords de la « ville sainte, la Nouvelle Jérusalem », ni accessible aux habitants rachetés de celle-ci (Apocalypse 21:1 - 22:5).

Pour ces raisons, le passage d'Isaïe 66:23-24 concernant le sabbat dans la « nouvelle terre » que Jéhovah allait encore « créer » semble être décrit de manière appropriée dans le Commentaire d'Elliott sur la Bible entière, comme suit : « Il est dans la nature des choses que ces paroles n'ont jamais reçu, et ne pourront jamais recevoir, d'accomplissement littéral. La véritable réalisation se trouve dans la nouvelle Jérusalem d'Apocalypse 21:22-27 du sabbat perpétuel d'Hébreux 4:9, et même cette vision glorieuse n'est qu'un symbole de réalités spirituelles. »

On a dit à juste titre que l'Ancien Testament est le Nouveau Testament caché, et le Nouveau l'Ancien révélé. Nous revenons donc maintenant principalement au Nouveau pour les choses préfigurées par l'Ancien.

Observations tirées des Écritures de la Nouvelle Alliance

1. Que le passage de l'Ancienne Alliance d'Isaïe 66:22-23 nous cite à un sabbat perpétuel qui doit être le repos ultime pour le peuple de Dieu, dont on doit jouir par Jésus-Christ, et qui est préfiguré mais non joui sous l'Ancienne Alliance, et pas avant que notre terre actuelle ait été remplacée par une terre nouvelle et éternelle, après la seconde venue du Christ sur cette terre à la fin de son histoire, est rendu évident, entre autres passages, par les passages fondamentaux suivants :

a. 2 Pierre 3:10-13 : « Mais le jour du Seigneur [le jour de sa « venue », v. 4] viendra comme un voleur. En ce jour-là, les cieux [évidemment les cieux atmosphériques et peut-être les cieux sidéraux, comme déjà mentionné] passeront avec fracas, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre et les œuvres qu'elle renferme seront consumées. Puisque tout cela doit ainsi se dissoudre, comment devons-nous être en toute sainteté et piété, attendant et désirant ardemment la venue du jour de Dieu, à cause duquel les cieux enflammés se dissoudront et les éléments embrasés se fondront ? Mais, selon sa promesse [où trouver ailleurs que dans Ésaïe 66:22-23 ?], nous attendons de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habitera. »

b. Apocalypse 20:11-15 : « Puis je vis un trône blanc, et celui qui était assis dessus. La terre et le ciel s'enfuirent devant sa face, et il ne fut plus trouvé de place pour eux. Je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres. Et la mer rendit les morts qui étaient en eux, et chacun fut jugé selon ses œuvres. ... et quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, il fut jeté dans l'étang de feu. »

Ainsi, nous avons la « terre et le ciel » actuels qui s'enfuient en lien avec la résurrection universelle et le jugement de l'humanité, comme l'a vu l'apôtre Jean dans ses visions du futur alors qu'il était en exil sur l'île de Patmos.

c. Apocalypse 21:1 - 22:5 : Bien que trop long pour être cité ici, il convient de le lire attentivement dans son intégralité. C'est une vision de ce qui précède, suivi d'un nouveau ciel et d'une nouvelle terre pour les justes de toutes les nations, avec la « ville sainte, la nouvelle Jérusalem [par opposition à la Jérusalem terrestre de Palestine] descendant du ciel d'auprès de Dieu » (« la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste » (Hébreux 12:22).

Cette « nouvelle terre » et « la ville sainte, la Nouvelle Jérusalem » étaient évidemment le « pays céleste » et « la ville qui a les fondements, dont Dieu est l'architecte et le constructeur », recherchés par Abraham, Sarah, Isaac et Jacob (Hébreux 11:8-16) comme l'ultime pour eux plutôt que Canaan, qui n'était qu'un type ou une « ombre » de ce qui devait venir.

« Or, tous ceux-là [y compris les personnes mentionnées précédemment, ainsi que beaucoup d'autres citées pour leur foi], ayant reçu le témoignage de leur foi, n'ont pas obtenu ce qui leur avait été promis [la patrie et la cité célestes], Dieu ayant prévu pour nous quelque chose de meilleur [que celui qui est accordé sur cette terre], afin qu'ils ne parviennent pas sans nous à la perfection. » (Hébreux 11:39-40) Autrement dit, ils n'entreront pas dans la perfection du monde à venir avant la résurrection, lorsque le Christ reviendra sur terre, comme ce sera le cas pour nous.

- d. Hébreux 3:1 - 4:11 : Nous avons ici encore un passage étendu (que nous vous invitons à lire dans son intégralité, en notant sa progression).

Début:

« C'est pourquoi, frères saints, qui avez part à la vocation céleste, considérez l'apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons, Jésus, ... comme un fils établi sur sa maison [dans le sens de « maison »], et c'est nous qui sommes cette maison, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin notre assurance et la gloire de notre espérance » (3:1-6).

Suite:

Rappelant aux lecteurs l'incrédulité et l'infidélité de tant d'Israélites charnels et donc leur absence du repos qui leur était destiné dans le Canaan terrestre : exhortant également à en tirer des leçons et à ne pas manquer le repos destiné à l'Israël spirituel dans le Canaan céleste (3:7 - 4:8).

Final:

« Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. Car celui qui est entré dans son repos s'est reposé lui aussi de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes. Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance. » (4:9-11)

Ce dernier peut nous rappeler Apocalypse 14:13 : « Heureux désormais les morts qui meurent dans le Seigneur ! Oui, dit l'Esprit, afin qu'ils se reposent de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent. »

2. Pour une perspective d'ensemble complète et claire, il nous faut un examen plus approfondi des événements et développements pertinents de l'époque de la Nouvelle Alliance, entre la première et la seconde venue du Christ, lorsque le « sabbat » de l'Ancienne Alliance n'était plus contraignant, et pourquoi pas, puisque tous les autres commandements du Décalogue (Exode 20:1-17) étaient également intégrés à la loi de la Nouvelle Alliance. Nous commencerons donc par la question de savoir pourquoi il n'était pas contraignant, après l'avertissement suivant :

ATTENTION : Le lecteur trouvera peut-être certains des points suivants plus fastidieux et techniques que les précédents, mais il doit savoir que chaque élément est important pour comprendre ce qui pourrait autrement sembler être des informations contradictoires ici et là. À un moment donné, au milieu d'une série de paraboles relatives à son royaume à venir (Matthieu

13:1-58 ; Marc 4:1-34 et Luc 8:4-15), Jésus a déclaré : « Il en est du royaume de Dieu comme d'un homme qui jette de la semence en terre, qu'il dorme ou qu'il se lève, nuit et jour, et que la semence germe et croisse sans qu'il sache comment. La terre produit du fruit d'elle-même : d'abord l'herbe, puis l'épi, puis le grain tout entier dans l'épi. Mais quand le fruit est mûr, il lance aussitôt la faucille, car la moisson est venue. » (Marc 4:26-29).

Cela suggère des phases successives du royaume, qu'il est nécessaire de reconnaître pour éviter toute confusion. Et ailleurs dans la série de paraboles mentionnée ci-dessus, « La semence, c'est la parole de Dieu » (Luc 8-10), « la parole du royaume » (Matthieu 13:19) ; et « la moisson, c'est la fin du monde » (Matthieu 13:39), lorsque les méchants seront « séparés » du milieu des justes et jetés « dans la fournaise ardente » (v. 47-50) – ce qui aura lieu à la seconde venue du Christ (Matthieu 25:31-46) – lorsque les justes « hériteront du royaume » (v. 34) et entreront « dans la vie éternelle » (v. 46), « dans le monde à venir » (Marc 10:29-30 ; Luc 18:29-30) – leur « entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ » (2 Pierre 1:11) – dans « un héritage incorruptible, sans tache, qui ne se flétrit pas, qui vous est réservé dans les cieux... un salut « jusqu'au bout », comme cela a été mentionné précédemment dans Hébreux 7:25.

En un mot, nous allons découvrir

- (1) une étape préliminaire et
- (2) une phase pleinement accomplie du royaume des cieux dans ce monde, entre la première et la seconde venue du Christ ; et ensuite
- (3) une étape finale (ou plutôt la continuité éternelle de la phase céleste) dans le monde à venir après la fin du monde – la première étant probatoire, préparatoire à l'entrée dans le troisième.

Nous pourrions également penser à ceux qui entrent dans l'étape n°1 comme étant des citoyens fondateurs de l'étape n°2 (s'ils sont fidèles), puis les citoyens fidèles de cette dernière comme entrant et héritant de l'étape n°3, dans laquelle ils jouiront du « repos du sabbat » qui reste « pour le peuple de Dieu », comme promis dans Hébreux 4:9 et noté précédemment, par opposition au sabbat du « septième jour » de la loi de l'Ancienne Alliance, mais qui ne fait pas partie de la loi de la Nouvelle Alliance sous Jésus-Christ, comme nous l'avons déjà vu.

Notez pourquoi le sabbat du septième jour ne fait pas partie de la loi de la Nouvelle Alliance avant de passer à d'autres considérations pertinentes.

- a. Comme cela a déjà été bien documenté, le sabbat du septième jour avait été donné à Israël selon la chair, et à lui seul, au Sinaï, comme signe de l'alliance alors conclue par Jéhovah avec le peuple d'Israël, le mettant à part et le distinguant du reste des nations du monde (les Gentils), et était historiquement le plus approprié à cette fin.

Mais en Christ, cette distinction et cette séparation n'existent plus. L'Ancienne Alliance, qui les imposait et les exigeait, a cédé la place à une Nouvelle Alliance qui non seulement ne les exige pas, mais les efface – englobant les Gentils aussi bien que les Juifs, et dans des conditions identiques, les faisant ainsi tous former une seule nation, un Israël spirituel (voir Éphésiens

2:11-22 ; Romains 2:28-29 ; 9:6-8 ; Galates 3:26-29 ; 6:16, ce dernier passage l'appelant spécifiquement « l'Israël de Dieu »).

Jésus lui-même avait dit : « J'ai encore d'autres brebis [des Gentils] qui ne sont pas de cet enclos [juif] ; celles-là aussi, il faut que je les amène ; elles entendront ma voix, et elles deviendront un seul troupeau [avec les brebis juives], ayant un seul berger » – ou, pour une autre lecture, « il y aura un seul troupeau, un seul berger » (Jean 10:21). Il avait également dit : « Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes [Juifs et Gentils] à moi » (Jean 12:32).

Et avant son ascension, il a ordonné que l'Évangile soit prêché à toutes les nationalités de la même manière (Matthieu 28:19-20; Marc 16:15-16 et Luc 24:46-47) - ce qui était le cas, « aux Juifs d'abord, puis aux Grecs [Gentils] » (Romains 1:16) - à partir de 34 après J.-C. pour les premiers (Actes 2), et apparemment vers 41 après J.-C. pour les seconds (Actes 10-11).

Donc, continuer à lier le signe de l'Ancienne Alliance entre Dieu et Israël selon la chair à l'ère de la Nouvelle Alliance (après la mort, la résurrection et l'ascension du Christ) serait une anomalie – au même titre que la circoncision de la chair sous l'Ancienne Alliance comme signe de la descendance d'Abraham selon la chair, ce que ne sont pas les chrétiens non juifs. D'autre part, tous les commandements du Décalogue de l'Ancienne Alliance, à l'exception du commandement du sabbat, seraient aussi appropriés aux chrétiens, qu'ils soient d'origine juive ou non juive, qu'ils l'étaient pour l'Israël charnel sous l'Ancienne Alliance – et ont donc été incorporés dans la loi de la Nouvelle Alliance.

Sur cette raison très pertinente, nous pourrions à nouveau clore notre étude. Nous poursuivrons cependant avec les événements et développements pertinents liés à l'époque de la Nouvelle Alliance, entre la première et la seconde venue du Christ, lorsque le commandement du sabbat de l'Ancienne Alliance a cessé d'être contraignant. Ces développements et événements offriront une meilleure perspective à certains égards et nous aideront à éviter des erreurs très courantes. (On notera peut-être quelques répétitions, mais pour une mise en valeur différente.)

- b. « La loi et les prophètes [représentant l'Ancienne Alliance] ont subsisté jusqu'à Jean [Baptiste, le précurseur de Jésus] : depuis lors, l'Évangile du royaume de Dieu [remplaçant le royaume d'Israël selon la chair] est annoncé, et chacun y entre par la force », a dit Jésus (Luc 16:16). Autrement dit, ceux qui y sont entrés le font malgré une forte opposition. Car il a aussi dit : « Malheur à vous, docteurs de la loi ! Vous avez enlevé la clé de la connaissance, et vous avez empêché ceux qui voulaient entrer » (Luc 11:52) ; et aussi : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux ; vous n'y entrez pas vous-mêmes, et vous n'y laissez pas entrer ceux qui veulent entrer » (Matthieu 23:13).
- c. Cette « entrée » ne concernait cependant que la phase préliminaire et préparatoire du royaume sur terre, prêché d'abord par Jean, puis par Jésus, comme « à portée de main »

(Matthieu 3:1-2 ; 4:1) – pas encore pleinement réalisé. C'est pourquoi Jésus pouvait dire aux pharisiens qui demandaient quand le royaume de Dieu viendrait : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous » (Luc 17:21), ou « au milieu de vous », comme le dit la version standard américaine, ou « parmi vous », comme le dit la Bible en français courant et d'autres versions – signifiant probablement parmi eux, en sa personne, son futur roi, et peut-être aussi ceux déjà décrits comme y « entrant ». Pourtant, il enseigna à son disciple à prier : « Que ton règne vienne » (Matthieu 6:10), car il n'était pas encore pleinement réalisé comme promis.

Plus tard, cependant, six jours avant sa transfiguration, Jésus fit deux déclarations importantes :

- (1) À l'apôtre Pierre, après l'avoir confessé comme « le Christ, le Fils du Dieu vivant », en disant : « ... sur cette pierre [évidemment la vérité que Pierre avait confessée à son sujet] je bâtirai mon Église ; et ... je te donnerai les clés du royaume des cieux » (Matthieu 16:16-19).
- (2) Puis à tous ses apôtres, disant : « Il y en a ici quelques-uns de ceux qui sont là, qui ne mourront point [mais Judas Iscariote le fera, en se suicidant], jusqu'à ce qu'ils voient le royaume venir avec puissance » (Marc 9:1 ; cf. Matthieu 16:28) – ce qui s'est produit à la Pentecôte, quarante jours après sa résurrection et environ dix jours après son ascension (Actes 1:1-9 et chapitre 2), comme nous le verrons plus en détail plus tard.

REMARQUE : (1) Le « royaume », souvent appelé de manière interchangeable « royaume de Dieu » ou « royaume des cieux », est également appelé le royaume du Christ (voir Matthieu 16:28 ; Luc 1:31-32 ; 22:29-30 ; 23:42 ; Jean 18:36-37 ; Colossiens 1:13 ; 2 Pierre 2:11 et Apocalypse 1:9), et est également appelé « le royaume du Christ et de Dieu » (Éphésiens 5:5 ; cf. Apocalypse 11:15) – avec le Christ assis « à la droite de Dieu [en tant que co-régent] » (Marc 16:19 ; Actes 2:33 ; Romains 8:34 ; Colossiens 3:1 ; Hébreux 10:12 ; 1 Pierre 3:22 et Apocalypse 3:21).

- (3) De plus, les termes « Église » et « royaume », utilisés dans des versets consécutifs (Matthieu 6:18 et 19), sont également utilisés de manière interchangeable, car les membres de l'un sont les citoyens de l'autre sur terre et, en ce sens, sont identiques. Ainsi, dans Colossiens 1:13, l'apôtre Paul parle des « saints » de Colosses (le « corps » du peuple du Christ et donc de son « Église » là-bas (1:1, 24)) comme ayant été « transportés [par Dieu]... dans le royaume du Fils de son amour ». Et l'apôtre Jean, qui adressa l'Apocalypse aux « sept Églises qui sont en Asie » (1:4), se décrit lui-même comme « votre frère et participant avec vous à la tribulation, au royaume et à la persévérance en Jésus » (v. 9).
- d. Dans le passage mentionné ci-dessus, « la loi et les prophètes » représentaient l'Ancienne Alliance entre Dieu et Israël (qui était pour Dieu « un royaume », dont David était le roi idéal, régnant sur le peuple de Dieu sur terre pour Dieu et le menant à la victoire sur ses ennemis). Moïse était le médiateur de cette alliance, et les prophètes, entre autres, les interprètes de sa

loi pour le peuple. En revanche, « le royaume de Dieu » ou « royaume des cieux », mentionné dans le texte ci-dessus et dans d'autres textes du Nouveau Testament, représente la Nouvelle Alliance, dont le Christ est le médiateur (Hébreux 8:6 ; 9:15 ; 12:24), et sous laquelle il est roi, régnant sur le peuple de Dieu pour Dieu et vainquant ses ennemis, comme l'a fait son ancêtre David. Sa future mère avait reçu la promesse suivante : « Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père ; il régnera sur la maison de Jacob [Israël] éternellement, et son règne n'aura point de fin » (Luc 1:32-33). (Voir aussi la prophétie de l'Ancien Testament d'Isaïe 9:6-7).

- e. Le règne du Christ, cependant, ne s'étendrait pas à « l'Israël selon la chair » (cf. 1 Corinthiens 10:18), mais à l'Israël spirituel (cf. Romains 2:17-29 ; 4:1-12). Il inclurait tous les Gentils ainsi que tous les Israélites qui adhéreraient à la Nouvelle Alliance conclue par Dieu avec « la maison d'Israël et la maison de Juda » (Hébreux 8:8-12). Ce serait après (1) que le mur de séparation entre Juifs et Gentils aurait été abattu « par la croix » du Christ, afin de « créer en lui-même un seul homme nouveau » (ni Juif ni Gentil selon la chair, mais chrétien, constituant l'Israël spirituel), et (2) que ce dernier [la loi de l'Ancienne Alliance, distinguant et séparant Israélites et Gentils] aurait été cloué à la croix (voir Éphésiens 2:11-22 ; Colossiens 2:8-15). Cela décrit quelque chose de la nature du royaume que Jean d'abord, puis Jésus, ont prêché comme étant « proche » (Matthieu 3:1-2 ; 4:1).
- f. Comme mentionné précédemment, six jours seulement avant sa transfiguration, Jésus dit à ses apôtres : « Il y en a ici quelques-uns de ceux qui sont là, qui ne mourront point, qu'ils n'aient vu le royaume de Dieu venir avec puissance » (Marc 9:1 ; cf. Matthieu 16:28). Ce jour-là, à la Pentecôte, après la crucifixion, la résurrection et l'ascension du Christ (voir Actes 1:1-9 et chapitre 2), Jésus avait dit à l'apôtre Pierre : « Je te donnerai les clés du royaume des cieux » (Matthieu 16:19), après que Pierre l'eut reconnu comme « le Christ, le Fils du Dieu vivant ». À cette époque, Jésus avait également dit : « Sur cette pierre [évidemment la vérité que Pierre avait confessée à son sujet] je bâtirai mon Église » (v. 16-18).
- g. Français En harmonie avec Marc 9:1, mentionné ci-dessus, dans lequel Jésus avait dit que certains alors présents ne goûteraient pas la mort avant de voir « le royaume de Dieu venir avec puissance », Luc dans Actes 1:1-9 rapporte qu'entre « sa passion [ses souffrances et sa mort, suivies de sa résurrection] » et son « enlèvement [son ascension au ciel] », il a chargé ses apôtres « de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père [du Saint-Esprit comme consolateur, ou Aide, à sa place, après qu'il les aurait quittés pour le ciel (voir Jean 14:16-17)], ce que, dit-il, je vous ai entendu dire : car Jean [Baptiste] a baptisé d'eau ; mais vous, vous serez baptisés du Saint-Esprit dans peu de jours. ... [et] vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous ; et [étant ainsi habilités] vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. »

Les points à retenir sont :

- (1) Les apôtres du Christ (à l'exception de Judas Iscariote) verraient le royaume venir ;
- (2) cela viendrait avec le pouvoir ;

(3) Ils recevraient eux-mêmes la puissance du Saint-Esprit, lorsque celui-ci serait venu et qu'ils auraient été baptisés en lui peu de jours après l'ascension du Christ. Par conséquent, lorsque le point (3) se serait produit, les points (1) et (2) auraient été accomplis.

h. Ainsi, comme le rapporte Actes 2, lorsque le jour de la Pentecôte arriva, environ dix jours après l'ascension du Christ, et que les apôtres étaient tous réunis au même endroit, les événements dramatiques suivants se produisirent :

(1) « ...tout à coup il vint du ciel un bruit comme celui d'un vent impétueux », qui remplit toute la maison où les apôtres étaient assis.

(2) « Et des langues semblables à des langues de feu leur apparurent, se séparant, et ... se posèrent sur chacun d'eux. »

(3) « Et ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler en d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer. »

i. L'apôtre Pierre, à qui avaient été données « les clés du royaume des cieux », prononça le discours principal de ce premier jour, dans la ville de Jérusalem, où leurs premiers travaux allaient se poursuivre pendant une longue période. Ce jour-là, « environ trois mille âmes » répondirent. Et à partir de ce jour, « le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés » (Actes 2:27, Nouvelle Bible Segond). Ainsi, le jour de la Pentecôte, « l'Église » était établie ; le « royaume des cieux » était arrivé. Le sermon de Pierre à la Pentecôte, rapporté en Actes 2:22-40, contenait d'autres points pertinents pour notre étude actuelle.

j. Dans son sermon, l'apôtre Pierre a déclaré que le Christ avait été « ressuscité » (d'entre les morts) et exalté à la droite de Dieu dans le ciel ; qu'il avait reçu du Père la promesse du Saint-Esprit, responsable des manifestations miraculeuses vues et entendues ce jour-là ; et qu'il « s'assiérait à la droite de Dieu jusqu'à ce que ses ennemis soient faits son marchepied » – Jésus ayant été fait « à la fois Seigneur et Christ » (Actes 2:22-36).

Dans 1 Corinthiens 15:24-28, l'apôtre Paul développe plus tard le passage que nous avons souligné {et qu'il « s'assiérait » à la droite de Dieu jusqu'à ce que ses ennemis soient mis à sa disposition}, ainsi : « Alors viendra la fin [c'est-à-dire du temps sur la terre présente et de la terre elle-même, et donc de la phase terrestre du royaume des cieux, mais non du royaume lui-même. Car celui-ci est éternel et sa glorieuse phase céleste sera alors accessible à ses fidèles citoyens, selon 1 Pierre 1:11 ; cf. Matthieu 25:31-46 ; Actes 14:21-22 ; 2 Timothée 4:18], quand il remettra le royaume à Dieu le Père, après avoir anéanti toute domination, toute autorité et toute puissance. Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds. Le dernier ennemi à être anéanti est la mort [par la résurrection universelle des morts]. (Apocalypse 20:13-20) et la transformation des corps des saints vivants en corps incorruptibles et immortels (1 Corinthiens 15:50-57)]. ... Et lorsque toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même sera aussi soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous » – comme le Père a fait que le Fils soit pour le moment – avec « toute autorité ... dans le ciel et sur la terre » (Matthieu 28:18) – « les anges, les autorités et les puissances lui étant soumis » (1 Pierre 3:22).

Cela ne signifie pas que le Christ ne régnera plus, car « le trône de Dieu et de l'Agneau [Christ] sera là [c'est-à-dire dans la "ville sainte, la nouvelle Jérusalem, descendant du ciel" sur la "nouvelle terre"] ; et ses serviteurs le serviront ; ... et ils régneront aux siècles des siècles » (Apocalypse 22:3-5) – étant aussi, pour ainsi dire, corégents avec lui, voir 3:21 ; cf. 2 Timothée 2:12). Bien qu'il soit toujours corégent avec le Père comme il l'est maintenant (Apocalypse 3:21), son règne ne se distinguera pas alors comme aujourd'hui par le rôle assigné de vaincre tous les ennemis du règne divin – cette mission ayant alors déjà été accomplie.

- k. Dans son sermon de la Pentecôte, l'apôtre Pierre cita également David dans le Psaume 16:8-10, puis commenta ainsi : « Frères, je vous le dis ouvertement, au sujet du patriarche David, il est mort, il a été enseveli, et son sépulcre existe encore aujourd'hui parmi nous. C'est pourquoi, étant prophète [et roi d'Israël], et sachant que Dieu lui avait juré avec serment qu'il ferait asseoir sur son trône un fils de ses descendants, il prévoyait cela et parlait de la résurrection du Christ, disant qu'il [« son âme », v. 27] ne serait pas abandonné au séjour des morts et que sa chair ne verrait pas la corruption. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, ce dont nous sommes tous témoins [Pierre et les autres apôtres]. Ayant donc été élevé par la droite de Dieu, et ayant reçu du Père le Saint-Esprit qui avait été promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez. » (Actes des Apôtres) 2:25-33).

En d'autres termes, Dieu avait ressuscité Jésus d'entre les morts et l'avait exhalé à sa droite pour le « placer » sur le trône de David, comme promis à la fois à David, comme indiqué ci-dessus, et à Marie, la future mère de son corps charnel (Luc 1:16-33).

Si cela peut paraître étrange, puisque David régna sur terre et que le Christ régnerait du ciel, il faut reconnaître que le mot « trône » désigne l'autorité, et non le lieu. Notez ce qui suit : « David, fils d'Isaï, régna sur Israël. Il régna quarante ans : sept ans à Hébron, et trente-trois ans à Jérusalem. Il mourut dans une heureuse vieillesse... et Salomon, son fils, régna à sa place. » (1 Chroniques 29:26-28). Également : « Salomon s'assit sur le trône de l'Éternel, comme roi à la place de David, son père » (v. 33) – et c'est à Jérusalem que Salomon régna.

Le trône de Salomon était celui de Jéhovah, qu'il occupait à la place de David, son père ; par conséquent, le trône de David était celui de Dieu, sur lequel il s'assit d'abord à Hébron, puis à Jérusalem. Et le trône que Jésus occupe au ciel est celui de Dieu. Il l'occupe conjointement avec lui, à sa droite – là où « son règne n'aura pas de fin », selon la promesse faite à la vierge Marie (Luc 1:33), même si la phase terrestre de ce règne devait prendre fin, comme nous l'avons déjà mentionné.

- l. De même que Salomon était fils de David et héritier de son trône, le Christ l'était aussi selon la chair bien des années plus tard. Le dernier occupant du trône de David avant celui du Christ était Jéhoïakin (2 Rois 24:8) – également appelé Jéchonias (1 Chroniques 3:16) et Conias (Jérémie 22:24) – qui fut emmené en captivité à Babylone par le roi Nebucadnetsar vers 597 av. J.-C., où il mourut environ 37 ans plus tard. Nebucadnetsar l'avait remplacé par Sédécias, un frère mais non un fils, qui se rebella plus tard et fut également emmené en captivité à Babylone (2 Chroniques 36:10-21). Et au prophète Jérémie, Dieu dit de Coniah : « Inscris cet

homme comme privé d'enfants, comme un homme qui ne prospérera pas dans ses jours ; car aucun homme de sa postérité ne prospérera, assis sur le trône de David et régnant sur Juda » (Jérémie 22:30).

Il n'était pas sans enfants au sens où il n'avait aucune prospérité, car en captivité il eut un fils, Shealthiel, qui était l'un des ancêtres de Jésus (Matthieu 1:12-16) ; mais il était sans enfants au sens où il n'avait pas de postérité pour lui succéder « assis sur le trône de David et régnant sur Juda ». Bien que le Christ lui ait manifestement succédé sur le trône de David, conformément au décret de Dieu, il n'a pas régné en Juda, mais au ciel, et ne reviendra jamais sur terre pour régner sur le trône de David en Juda et à Jérusalem, comme beaucoup l'enseignent aujourd'hui.

- m. De plus, puisque le Christ devait être « souverain sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek » (Hébreux 6:20), comme nous l'avons appris très tôt (p. 2 ci-dessus), il devait être à la fois roi et prêtre, car Melchisédek était « roi de Salem [appelée plus tard Jérusalem], prêtre du Dieu Très-Haut » (Hébreux 7:1). Et dans Zacharie 6:12-13, considéré comme prophétique concernant le Christ, il est dit : « Il sera prêtre sur son trône. » Cependant, « s'il était sur terre, il ne serait pas prêtre du tout » (Hébreux 8:4), et il n'a pas été fait prêtre avant d'avoir « souffert » sur terre (Hébreux 5:7-10) et d'être entré « au-delà du voile [c'est-à-dire au ciel même] » (Hébreux 7:17-20). Cela signifie qu'il n'était pas encore roi, et donc pas sur le trône de David, jusqu'après son ascension au ciel - où il est toujours, et sera toujours, sauf pour sa seconde venue pour le jugement et pour recevoir les siens dans la gloire éternelle avec lui-même dans le monde à venir.
- n. Cela concorde avec ce que le prophète Daniel avait prévu, à savoir son ascension et la réception de son royaume, comme suit : « Je regardais dans mes visions nocturnes, et voici, sur les nuées du ciel arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme [cf. Actes 1:9-11] ; il s'approcha de l'ancien des jours, et on le fit approcher de lui. La domination, la gloire et le royaume lui furent donnés, et tous les peuples, nations et hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit. » (Daniel 7:13-14).
- o. Cela concorde également avec une parabole que Jésus prononça alors qu'il approchait de Jérusalem la semaine précédant sa crucifixion, rapportée en Luc 19:11-30, bien que cette dernière soit plus détaillée que la précédente. Il la prononça « parce qu'il était proche de Jérusalem, et qu'ils pensaient que le royaume de Dieu allait apparaître immédiatement » – l'idée populaire étant qu'il s'agirait d'un royaume terrestre, que Rome serait vaincue par le Messie, qui restaurerait le royaume d'Israël, le rendrait mondial et occuperait à nouveau le trône de David à Jérusalem après plus de 600 ans, qui ont peut-être été partagés par les apôtres du Christ jusqu'à son ascension (Actes 1:6).

« Il dit donc : Un homme de haute naissance s'en alla dans un pays lointain, pour se faire administrer l'royauté, et revenir » (v. 11-12) – (le retour n'ayant pas été inclus dans la vision

de Daniel) ; et à son retour, il eut un règlement de comptes avec ses serviteurs et ses ennemis (v. 13-30).

Le Christ lui-même était le noble, le ciel le pays lointain, et le retour serait sa seconde venue – décrite dans des paraboles partiellement similaires comme après « un long moment » (Luc 20:9 ; Matthieu 25:19) ; aussi le jugement à son retour serait un jugement final et universel à la fin du monde, avec une récompense pour les justes et une punition pour les méchants à expérimenter dans l'éternité.

L'apôtre Paul parle de cela comme de « son avènement et de son royaume » (2 Timothée 4:1), c'est-à-dire de son apparition et de la manifestation de son royaume dans sa gloire céleste. Matthieu l'exprime ainsi : « Mais lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, alors il s'assiéra sur le trône de sa gloire [reçu précédemment], et devant lui seront rassemblées toutes les nations » (c'est-à-dire pour le jugement) – lorsque les méchants « iront au châtement éternel, mais les justes à la vie éternelle » (25:31-32, 46) – la « vie éternelle » étant l'expérience des justes dans la phase céleste du royaume, et le « châtement éternel » celle des méchants dans l'étang de feu.

D'autres passages des Écritures déjà mentionnés indiquent que le royaume serait reçu par le Christ peu de temps après son arrivée au ciel après sa mort, sa résurrection et son ascension, lorsqu'il recevrait « toute autorité... dans le ciel et sur la terre » comme cela lui avait été promis (Matthieu 28:19), et comme cela a été indiqué à la Pentecôte après son ascension comme ayant déjà été accompli. Français Cela signifie donc que toute référence ultérieure au royaume encore futur (comme Actes 14:23; 2 Timothée 4:1, 18; et 2 Pierre 1:11, déjà mentionné) a à voir avec lui, non pas sur terre entre sa première et sa seconde venue, mais avec sa continuation éternelle dans la gloire céleste dans le monde à venir - quand et où « IL RESTE UN REPOS DE SABBAT POUR LE PEUPLE DE DIEU » (Hébreux 4:8) - préfiguré par le sabbat du septième jour d'Israël selon la chair, mais non conservé sous la Nouvelle Alliance médiatisée par Christ pour l'Israël spirituel (constitué à la fois de Juifs et de Gentils selon la chair, qui l'acceptent).

Observations finales

1. Le Christ et le sabbat jusqu'à sa mort (Les Évangiles).

Le Christ a vécu et est mort sur terre sous la loi de l'Ancienne Alliance de Moïse, et lui et ses disciples observaient le septième jour, le sabbat du Décalogue, bien que parfois lui et eux aient violé ce qui était devenu les interprétations juives traditionnelles de ses restrictions prévues - lui étant divin aussi bien qu'humain, et connaissant l'intention divine de celui-ci, s'est déclaré « seigneur du sabbat » (Marc 2:28 ; Luc 6:5).

Mais comme déjà documentéÀ sa mort, la loi de l'Ancienne Alliance fut abrogée et son sang versé devint le sang de la Nouvelle Alliance, laquelle n'incorporait pas le commandement du sabbat comme c'était le cas dans les neuf autres commandements du Décalogue de l'Ancienne Alliance, pour des raisons déjà évoquées. Après sa résurrection, qui eut lieu le premier jour de la semaine, ce jour commença à être célébré.

2. Le premier jour de la semaine présenté après sa résurrection (des Évangiles à l'Apocalypse).

Le dimanche de la résurrection, le Christ ressuscité est apparu à Marie-Madeleine, à un groupe de femmes, à l'apôtre Pierre, à deux disciples sur la route d'Emmaüs et à tous ses apôtres ce soir-là, à l'exception de Thomas, qui était absent des autres à ce moment-là, mais qui était présent une semaine plus tard lorsque Jésus fit sa prochaine apparition enregistrée.

Le jour de la Pentecôte, lorsque le royaume, annoncé par Jean-Baptiste puis par Jésus comme étant « proche », était venu, c'était le premier jour de la semaine, cinquante jours après le sabbat de la semaine pascale (Lévitique 23:15-16). Par la suite, environ trois mille personnes furent baptisées et s'ajoutèrent aux disciples du Christ. « Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et dans les prières » (Actes 2:42) – la fraction du pain, dans le contexte, faisant évidemment référence à la participation à la « Sainte Cène » (1 Corinthiens 11:20), instituée par le Christ la veille de sa mort (Matthieu 26:26-28 ; Marc 14:22-24 ; Luc 22:19-20 ; 1 Corinthiens 11:23-25).

Dans Actes 20:6-7, nous avons un récit de Paul et de sa compagnie, qui étaient arrivés sept jours plus tôt à Troas et qui sont restés jusqu'au « premier jour de la semaine, où nous étions réunis pour rompre le pain, [et] Paul s'entretint avec eux [avec les disciples à Troas], avec l'intention de partir le lendemain » – impliquant une pratique hebdomadaire de se réunir le premier jour de la semaine pour « rompre le pain » ou participer à la Cène du Seigneur.

Dans 1 Corinthiens 16:1-4, l'apôtre Paul donne des instructions aux saints de Corinthe, comme il l'avait fait aux églises de Galatie, pour une collecte en faveur des saints nécessiteux de Jérusalem. Il dit : « Le premier jour de la semaine [littéralement, « de chaque semaine »], que chacun de vous mette à part chez lui [ou plutôt, qu'il mette au trésor à part, c'est-à-dire dans un fonds séparé], selon sa prospérité, afin qu'aucune collecte ne soit faite à mon arrivée » pour prendre ou envoyer « vos dons à Jérusalem » – ce qui implique que leurs contributions soient versées chaque premier jour de la semaine précédant leur arrivée, en raison des rassemblements réguliers ce jour-là pour le culte chrétien. (Voir Macknight, Épîtres apostoliques, et McGarvey et Pendleton, Thessaloniens, Corinthiens, Galates et Romains, en référence à 1 Corinthiens 16:2 en particulier.)

Dans Apocalypse 1:9, probablement écrit vers 96 apr. J.-C., l'apôtre Jean parle d'être « en Esprit le jour du Seigneur » (te kuriake hemera) lors de sa première vision pendant son exil sur l'île de Patmos. Les premiers chrétiens comprenaient que cette vision faisait référence au premier jour de la semaine, aussi appelé « le huitième jour », le lendemain du sabbat juif, le septième jour.

Pour eux, c'était un jour en mémoire de la résurrection du Christ, tout comme la « Cène du Seigneur » était un repas en mémoire de la mort du Christ ; et ils se rassemblaient le « jour du Seigneur » pour célébrer la « Cène du Seigneur », leur « Seigneur » étant le Christ, et lui seul.

Ces chrétiens distingués

(a) des Juifs religieusement parlant, dont le jour de culte hebdomadaire était le samedi, leur sabbat, d'une part,

(b) des païens d'autre part, qui en Égypte et en Asie Mineure avaient une expression similaire, *te sebste herma*, pour le premier jour du mois, en l'honneur de l'empereur romain, César, qu'ils adoraient comme divin, en utilisant le mot grec *sebaste*, un symbole de *kuriake* utilisé à la place par les chrétiens du Christ. (Voir *Interpreter's Dictionary of the Bible*, Vol. KQ, p.152).

Sébaste est le génitif de *sabastos*, de *sebas*, qui signifie respect révérencieux, et est apparenté à *sebazomai*, adorer, et à *sebasma*, objet de culte. Ainsi, en dernière analyse, et dans leur usage particulier, les deux mots, appliqués respectivement au Christ et à César, étaient équivalents. Et ceux qui croyaient en Christ comme Seigneur ne pouvaient reconnaître César comme tel, ce qui entraînait souvent de très sévères persécutions pour les chrétiens – dont ils commençaient à souffrir en Asie Mineure au moment du bannissement de Jean sur l'île de Patmos, où il écrivit l'Apocalypse à la demande du Christ pour l'édification et l'encouragement immédiats des sept Églises de la province romaine d'Asie (dans la partie occidentale de l'Asie Mineure, aujourd'hui la Turquie).

Les extraits suivants de citations de décennies du deuxième siècle chrétien démontreront l'utilisation du « jour du Seigneur » pour le « premier jour de la semaine », le jour de la résurrection du Christ d'entre les morts, et étant un jour d'assemblée hebdomadaire des premiers chrétiens - au lieu d'être « le jour du Seigneur » (1 Corinthiens 5:5 ; 2 Corinthiens 1:14 ; 1 Thessaloniens 5:2 ; 2 Pierre 34:10), lorsque le Seigneur Jésus-Christ reviendra à la fin des temps sur terre pour la résurrection universelle et le jugement de l'humanité, comme le prétendent certains de nos jours.

DIDACHE : « ...Rassemblez-vous chaque dimanche du Seigneur, mangez du pain et rendez grâces » (14:1) – fin du premier ou début du deuxième siècle après J.-C.

NOTE : Le Dictionnaire Interprétatif de la Bible, vol. KQ, p. 152, indique que cette formulation, à nos yeux curieuse, « semble signifier “se réunir pour le culte le jour du Seigneur – son jour spécial”. Par opposition au sabbat. » Cette interprétation est confirmée par les considérations suivantes :

Bien que l'expression « jour du Seigneur » dans Apocalypse 1:9 soit *he kuriake hemera*, il est devenu courant d'omettre le mot jour, le laissant interpréter selon le contexte. L'adjectif « du Seigneur » a ainsi été utilisé comme nom pour « dimanche » ou « premier jour de la semaine », comme c'est le cas dans la citation de la Didaché ci-dessus. « Ainsi, en grec moderne, le mot pour dimanche ou premier jour de la semaine est *kuriake*. Cet usage était bien établi dès l'origine, car le mot latin chrétien pour dimanche était *dominica*, traduction exacte du grec « du Seigneur ».

Le mot pour dimanche dans les langues romanes modernes dérive de cet usage : dominica (italien), domingo (espagnol) et dimanche (français). » (Everett Ferguson, *Early Christians Speak*, p. 71).

IGNACE : « ... n'observant plus le sabbat, mais vivant selon le jour du Seigneur, dans lequel aussi notre vie est née par lui... » (Magnésiens 9) – 110 après J.-C.

BARNABÉ : « C'est pourquoi nous [les chrétiens] célébrons avec joie le huitième jour, jour où Jésus est ressuscité des morts et où, lorsqu'il est apparu, il est monté au ciel » (15, 8s) – vers 130 après J.-C.

REMARQUE : Si les 40 jours d'Actes 1:3 excluaient les jours de résurrection et d'ascension, ce qui est possible, alors son ascension a également eu lieu le même jour de la semaine que sa résurrection – « huitième » (= « premier »), comme indiqué dans la citation de Barnabas.

3. Les chrétiens et le sabbat après la Pentecôte(Agit par l'intermédiaire du Épîtres).

Alors que les chrétiens observaient le premier jour de la semaine comme jour de rassemblement habituel pour leur culte propre, les chrétiens juifs vivaient généralement comme des juifs, par coutume et culture, dans la mesure où cela n'était pas contraire aux principes chrétiens. De même, l'apôtre Paul se conformait à cet égard aux coutumes et à la culture de son peuple, quel qu'il soit.

- (a) Juifs ou prosélytes juifs, qui vivaient selon la loi de Moïse, afin qu'il les gagne pour Christ ;
- (b) les non-Juifs, qui étaient sans cette loi (bien qu'il ne soit pas lui-même sans loi pour Christ), afin qu'il puisse les gagner aussi pour Christ
- (c) ceux qu'il appelait « faibles », afin de les gagner également (1 Corinthiens 9:19-23).

Par exemple, Paul observa la loi mosaïque concernant les vœux de naziréat, rapportés en Nombres 6:1-21 (voir Actes 18:8 ; 21:17-26). Il circoncit Timothée, un demi-Juif, pour le rendre acceptable dans la société juive comme dans la société païenne (Actes 16:1-3). Mais il refusa de circoncirer Tite, un non-Juif, afin de ne pas compromettre l'Évangile lorsqu'une faction juive tenta d'imposer la circoncision aux convertis païens (Galates 2:1-5 ; cf. Actes 15:1-31). Pourtant, il n'a pas enseigné aux chrétiens juifs de ne pas circoncirer leurs enfants par coutume (Actes 21:17-26, déjà cité) - mais il a enseigné que « en Jésus-Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision n'ont de valeur, mais la foi [en Christ] agissant par l'amour » (Galates 5:6) - principe qu'il a appliqué largement, en disant : « Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet des fêtes, d'une nouvelle lune ou d'un sabbat » (Colossiens 2:16), car ceux-ci n'étaient pas obligatoires pour les chrétiens, comme nous l'avons vu plus en détail précédemment.

L'Évangile fut d'abord prêché aux Juifs, puis aux Gentils (Romains 1:16). Et aux Juifs, il fut d'abord prêché à Jérusalem, non seulement dans le temple, par les apôtres, mais aussi dans les synagogues de la ville par d'autres. Un exemple notable de ce dernier cas fut celui d'Étienne dans la synagogue « des Libertins, des Cyrétiens, des Alexandrins et de ceux de Cilicie et d'Asie » (une

synagogue de Juifs hors de Palestine), qui discutèrent avec lui mais ne purent « résister à la sagesse et à l'Esprit par lesquels il parlait ». Pourtant, ils réussirent à le faire comparaître devant le « conseil » (Sanhédrin) et à le faire lapider, premier martyr chrétien. Il est probable que Saul de Tarse, qui se convertit plus tard et devint l'apôtre Paul, appartenait à cette synagogue, car il était de Cilicie et portait les vêtements de ceux qui procédaient à la lapidation. (Voir Actes 6:8 - 8:1; 22:3-21).

Après que Paul soit devenu apôtre des Gentils, lorsqu'il se trouvait dans une ville où se trouvait une synagogue juive, il s'y rendait en premier (car c'était la volonté de Dieu que tous les Juifs ainsi que tous les Gentils aient la possibilité d'entendre et d'obéir à l'évangile du Christ et de devenir ainsi chrétiens, et les Gentils étaient généralement initialement atteints par des craignants Dieu assistant aux services de la synagogue juive) - comme à Antioche de Pisidie (Actes 13:13-51), à Iconium (14:1-7), à Thessalonique (17:1-9), à Bérée (17:10-14), à Corinthe (18:1-17), à Éphèse, où il laissa ses aides, Aquila et Priscille, jusqu'à son retour (Actes 18:18-19:20). Dans certains cas, les chrétiens ont continué à assister aux services de la synagogue aussi longtemps qu'ils le pouvaient, mais ils se rassemblaient probablement chez un membre pour leurs propres services du dimanche (cf. Actes 18:7 ; Romains 16:5 ; 1 Corinthiens 16:9 et Philémon 1-2), ou dans un autre lieu bienvenu, comme l'école de Tyrannus à Éphèse, où il y avait un accès quotidien (Actes 19:9-10).

Français Ainsi, selon les principes impliqués dans ce qui a été noté, si un chrétien juif en tant qu'individu souhaitait non seulement observer le premier jour de la semaine comme le « jour du Seigneur », qui n'était pas nécessairement un jour de repos comme le sabbat l'avait été sous Moïse, et dans ce sens « chaque jour » pouvait être « estimé de la même manière », mais se sentait également contraint de continuer à observer le « septième jour » comme un jour de repos et d'adoration, il ne devait pas lui être interdit de le faire, mais il ne devait pas non plus tenter d'imposer son observance à d'autres - la même chose étant vraie à l'inverse en ce qui concerne les viandes, que les chrétiens non juifs pouvaient manger sans réserves de conscience, contre lesquelles les chrétiens juifs pouvaient encore avoir des scrupules bien qu'il n'en ait pas besoin (Romains 14:1-23) - ce principe, cependant, ne s'applique qu'aux questions facultatives - seulement à ce qui est permis, mais ni commandé ni interdit.

En revanche, si les chrétiens non juifs se laissaient asservir (c'est-à-dire contraints d'observer) ce dont Christ avait libéré même les Juifs (y compris l'observance du « jour du sabbat », Colossiens 2:16), l'apôtre Paul avait raison de se soucier de leur salut – une foi bien insignifiante (voir Galates 4:8-10 ; 5:1-8, également exégété bien plus tôt). En résumé : « C'est pour la liberté que Christ nous a libérés [à cet égard]. Tenez donc ferme, et ne vous laissez pas de nouveau mettre sous le joug de la servitude » (Galates 5:1).

Ainsi, bien que les chrétiens doivent avoir des dévotions privées quotidiennes et peuvent se rassembler pour le culte et l'édification à tout moment ou à différents moments, ou même quotidiennement pendant de longues périodes, comme cela est possible et peut sembler opportun, seul le premier jour de la semaine est présenté pour eux dans les Écritures du Nouveau Testament comme un jour d'assemblée régulière et générale, observé comme le «

jour du Seigneur », lorsque la « Sainte Cène » est une caractéristique spéciale et ajoutée de leur culte.

Adapté de « Le Sabbat de Dieu : Sonder les Écritures ». Cecil N. Wright

Le jour du SeigneurLe premier jour de la semaine

H. Leo Boles

.... « Le jour du Seigneur ou le premier jour de la semaine » est le thème annoncé pour la discussion à cette occasion. Puisque le jour du sabbat a disparu par autorité divine avec l'abolition de l'Ancienne Alliance, puisqu'un jour de culte spécial sous la loi de Moïse a disparu, et puisque nous vivons sous la Nouvelle Alliance, mieux établie sur de meilleures promesses, la question se pose : « Existe-t-il un jour de culte spécial désigné dans la Nouvelle Alliance pour le culte chrétien ? » Ce n'est pas le sabbat chrétien. Aucun passage de la Nouvelle Alliance n'enseigne que le jour du sabbat a été mis à part comme jour de culte spécial pour les chrétiens ; ni que le jour spécial mis à part pour le culte chrétien devrait être appelé sabbat chrétien. Le jour du Seigneur, ou le premier jour de la semaine, n'est jamais appelé par autorité divine le jour du sabbat ou le sabbat chrétien. Le jour spécial mis à part et connu sous le nom de jour du Seigneur ne remplace pas le jour du sabbat sous la loi. La Nouvelle Alliance ne se substitue pas véritablement à l'Ancienne Alliance ; l'Ancienne Alliance a rempli sa fonction et le Christ l'a supprimée. Il a ensuite donné une Nouvelle Alliance avec de nouvelles promesses, de nouveaux objectifs, de nouvelles exigences et un nouveau jour de culte. Il est important de garder à l'esprit que le jour du Seigneur, ou premier jour de la semaine, ne remplace rien ni aucun jour sous la loi de Moïse. [Souligné par nous]

Le jour du Seigneur, ou premier jour de la semaine, n'est pas un jour de repos. Le sabbat était un jour de repos pour les enfants d'Israël, mais il n'est en aucun cas un jour de repos comme l'était le sabbat juif. Sous l'Ancienne Alliance, le jour du sabbat était désigné comme un jour de repos pour les hommes et les animaux ; c'était un jour commémoratif de la délivrance de l'esclavage et des tyrans égyptiens ; c'était un signe entre Jéhovah et les enfants d'Israël que Dieu, par sa bonté, avait délivré les enfants d'Israël du travail incessant auquel ils étaient soumis en Égypte. Ils devaient se reposer et dire à leurs enfants qu'ils bénéficiaient de ce jour de repos grâce à la bonté de Dieu qui les avait délivrés de l'esclavage en Égypte. Sous la Nouvelle Alliance, le jour du Seigneur a une finalité plus élevée et plus sainte que celle de simplement accorder un repos physique aux hommes et aux animaux. Nous en resterons là pour le moment, car nous y reviendrons plus loin. Tous les babillages et bavardages que vous entendez sur le changement du jour du sabbat au premier jour de la semaine sont déplacés et ne servent qu'à embrouiller l'esprit des gens et à les préjuger contre la vérité.

NOUVEAUTÉS DANS LA NOUVELLE ALLIANCE

La Nouvelle Alliance porte bien son nom ; elle est véritablement nouvelle dans tous ses aspects. Il suffit de noter quelques-unes des nouveautés qu'elle contient. Les enseignements de Jésus, alors qu'il était dans la chair, étaient qualifiés de « nouvel enseignement » (Marc 1:27). Le Christ n'a pas réitéré la loi de Moïse pour l'imposer au peuple ; tout au long du Sermon sur la montagne, il met en contraste ses enseignements avec les traditions et les interprétations des rabbins ; il a accompli la loi et a ensuite donné quelque chose de nouveau à sa place. « Il les enseignait comme ayant autorité, et non comme leurs scribes. » (Matthieu 7:29). Il n'y a jamais eu d'enseignements

tels que ceux donnés par Jésus ; il n'y a jamais eu d'enseignement nouveau comparable à celui du Seigneur Jésus-Christ. Il est venu révéler la volonté du Père, la volonté du Père telle qu'elle est exprimée dans la Nouvelle Alliance. Nous avons à nouveau « un commandement nouveau » (Jean 13:34), qui exprime un degré d'amour plus élevé parmi le peuple du Seigneur que jamais auparavant. Les chrétiens sont de nouvelles créatures en Christ (2 Corinthiens 5:17). Les choses anciennes ont disparu, et tout est devenu nouveau. L'Église est composée de convertis de toutes les nations ; Juifs et Gentils ont été convertis par l'Évangile et constitués en « un seul homme nouveau » (Éphésiens 2:15). De nouveau, nous lisons qu'il est question d'une « voie nouvelle et vivante » (Hébreux 10:20). Les jeunes chrétiens sont appelés « nouveaux enfants en Christ » (1 Pierre 2:2). Nous avons une « nouvelle Pâque » (1 Corinthiens 5:7). Nous offrons de « nouveaux sacrifices » (1 Pierre 2:5) et offrons à Dieu de « nouvelles offrandes de louange » (Hébreux 13:15). Le prophète Isaïe a dit que le peuple de Dieu devrait recevoir « un nom nouveau ». (Ésaïe 62:2.) Cette prophétie s'est accomplie lorsque les disciples ont été appelés « chrétiens d'abord à Antioche » (Actes 11:26). De plus, dans la Nouvelle Alliance, nous avons un « nouveau jour de culte » (1 Corinthiens 16:1-2 ; Apocalypse 1:10), qui est le premier jour de la semaine ou le jour du Seigneur. On verra que tout dans la Nouvelle Alliance est nouveau.

LES CHOSES DU SEIGNEUR

Dans la Nouvelle Alliance, de nombreuses choses sont désignées comme appartenant au Seigneur – « les choses du Seigneur ». En rappeler quelques-unes nous aidera à apprécier le « jour du Seigneur ». Le Nouveau Testament mentionne : « le corps du Seigneur » (1 Corinthiens 11:27-29), « la mort du Seigneur » (1 Corinthiens 11:26), « la table du Seigneur » (1 Corinthiens 10:21), « la Sainte Cène » (1 Corinthiens 11:20), « les disciples du Seigneur » (Actes 9:1), « le sang du Seigneur » (1 Corinthiens 11:27), « la maison du Seigneur » (1 Timothée 3:15) et « le jour du Seigneur ». (Apocalypse 1:10.) D'autres choses pourraient être mentionnées comme appartenant au Seigneur, mais celles-ci suffisent à montrer que, lorsque nous parlons du « jour du Seigneur », nous le plaçons au même rang que de nombreuses autres choses importantes qui appartiennent au Seigneur sous la Nouvelle Alliance. En fait, la Nouvelle Alliance est venue par le Seigneur Jésus-Christ ; il est le médiateur d'une alliance meilleure. Moïse était le médiateur de l'Ancienne Alliance, mais Christ est le médiateur de la Nouvelle Alliance. L'Ancienne Alliance était scellée et sanctifiée par le sang des animaux, tandis que la Nouvelle Alliance est scellée et sanctifiée par le sang du Seigneur Jésus-Christ. C'est l'alliance du Seigneur, son testament envers l'humanité. Il serait étrange qu'un nouveau jour de culte soit désigné dans la Nouvelle Alliance et ne soit pas appelé « jour du Seigneur ». Nous savons que le terme « jour » est utilisé dans différents sens dans la Bible, mais le premier jour de la semaine a été désigné comme le jour du Seigneur et était reconnu comme jour de culte par les premiers chrétiens. En fait, depuis la Pentecôte, le premier jour de la semaine est utilisé comme jour spécial de culte sous la nouvelle alliance.

LE PREMIER JOUR DE LA SEMAINE

Le « premier jour de la semaine » a été appelé par le Saint-Esprit « le jour du Seigneur ». « Je fus ravi en esprit le jour du Seigneur. » (Apocalypse 1:10) Jean affirme ici avoir été « ravi en esprit » un jour particulier, le « jour du Seigneur ». Plusieurs raisons justifient la désignation de ce jour

comme « jour du Seigneur ». Premièrement, le Seigneur est ressuscité des morts le « premier jour de la semaine » (Matthieu 28:1 ; Marc 16:2 ; Luc 24:1 et Jean 20:19). Les quatre auteurs de l'Évangile nous disent ici que Jésus est ressuscité des morts le premier jour de la semaine. C'est l'une des raisons pour lesquelles le premier jour de la semaine est désigné comme le jour du Seigneur. Après sa résurrection, il est resté sur terre environ quarante jours (Actes 1:3). Durant ces quarante jours, il a fait plusieurs apparitions ; nous avons le récit d'environ treize apparitions de Jésus après sa résurrection et avant son ascension. Chaque apparition où l'heure est mentionnée a lieu le premier jour de la semaine. Il y a des apparitions où l'heure n'est pas mentionnée, mais lorsqu'elle est mentionnée, elle est désignée comme étant le premier jour de la semaine. Il fit son ascension vers le Père, puis envoya le Saint-Esprit, selon la promesse, aux apôtres à la Pentecôte, qui était le premier jour de la semaine. (Lévitique 23:11, 15-21.) L'Église fut organisée à la Pentecôte, et le premier sermon évangélique dans sa plénitude fut prêché par Pierre ce jour-là. Ainsi, puisque la Pentecôte était le premier jour de la semaine, ce premier jour devient le jour de naissance de l'Église du Seigneur. Les premiers disciples se réunissaient le premier jour de la semaine pour prendre la Sainte Cène. « Le premier jour de la semaine, comme nous étions assemblés pour rompre le pain, Paul s'entretint avec eux, avec l'intention de partir le lendemain ; et il prolongea son discours jusqu'à minuit. » (Actes 20:7) De plus, les premiers disciples avaient reçu l'ordre de verser une contribution spéciale le premier jour de la semaine. « Pour ce qui est de la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui, selon sa prospérité, afin qu'on ne fasse pas de collecte à mon arrivée. » (1 Corinthiens 16:1-2) Ici, Paul donne instruction à l'Église de Corinthe d'agir comme il l'avait ordonné aux Églises de Galatie : elles devaient verser cette contribution le premier jour de la semaine. Cela devait se faire afin qu'il n'y ait pas de retard dans la collecte à l'arrivée de Paul. Cela montre que les premiers chrétiens se réunissaient le premier jour de la semaine. « Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à l'amour et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas nos assemblées, comme c'est la coutume de quelques-uns ; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour. » (Hébreux 10:24-25.) Voici quelques-unes des raisons qui peuvent être avancées pour appeler le premier jour de la semaine le jour du Seigneur.

Dans le Psaume 2:7, nous lisons : « Tu es mon fils ; aujourd'hui je t'ai engendré. » Notez bien la mention « aujourd'hui ». Actes 13:32-33 nous apprend que cela s'est accompli par la résurrection du Christ. « Et nous vous annonçons la bonne nouvelle de la promesse faite à nos pères, que Dieu l'a accomplie envers nos enfants, en ressuscitant Jésus, selon ce qui est écrit dans le Psaume 2 : Tu es mon Fils, aujourd'hui je t'ai engendré. » Ainsi, Jésus a été reconnu comme le Fils engendré de Dieu par sa résurrection d'entre les morts le premier jour de la semaine. La prophétie de Joël (Joël 2:28 ; Actes 2:1-4, 16, 17) s'est accomplie à la Pentecôte, le premier jour de la semaine. Le Christ a été couronné roi sur son trône ce jour-là. (Zacharie 6:13 ; Actes 2:29-36.) La nouvelle loi entra en vigueur lorsque la parole du Seigneur sortit de Jérusalem ce jour-là. (Isaïe 2:3 ; Luc 24:47, 49 et Actes 2.) Tous ces événements montrent que Dieu honorait le premier jour de la semaine comme le jour de l'accomplissement de tant de grandes choses. Personne ne devrait s'étonner que le premier jour de la semaine ait été appelé « le jour du Seigneur ». Pierre a dit : « Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés pour une espérance vivante par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts. » (1 Pierre 1:3.)

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie simplement que par la résurrection de Jésus-Christ, les apôtres ont été régénérés pour une espérance vivante ; autrement dit, sa résurrection a parachevé l'acte de leur régénération. Ils étaient retournés à leur ancienne vocation après la crucifixion du Christ, mais ils sont maintenant ravivés par l'espérance que leur Seigneur crucifié est désormais le Rédempteur ressuscité de l'humanité. Il est intéressant de noter la place importante que la résurrection occupe dans la prédication des premiers apôtres ; en effet, Pierre ne mentionne jamais la crucifixion de Jésus sans mentionner sa résurrection. L'attention est attirée ici sur le Psaume 118:22-24 : « La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtaient est devenue la principale de l'angle. C'est l'œuvre de l'Éternel ; c'est un prodige à nos yeux. C'est ici le jour que l'Éternel a fait ; nous nous réjouissons et nous en réjouissons. » Quel jour ? C'est le jour de la résurrection, le jour le plus important du plan de rédemption humaine. Certains célèbrent son anniversaire sans aucune autorité divine. Dieu a désigné le premier jour de la semaine, le jour de la résurrection de notre Seigneur, comme jour de culte spécial pour son peuple sous la nouvelle alliance. Nous avons donc de nombreuses raisons d'appeler le premier jour de la semaine le jour du Seigneur.

CE QU'ENSEIGNENT LES ADVENTISTES

Les adventistes se réunissaient pour la première fois le premier jour de la semaine. Joseph Bates rendit visite à des membres de sa famille de l'Église baptiste du septième jour. Il recueillit auprès d'eux des arguments en faveur des réunions le jour du sabbat ; il les rapporta et les présenta à l'Église adventiste. Mme White s'opposa à la réunion le jour du sabbat jusqu'à ce qu'elle soit incapable de répondre aux arguments avancés par Joseph Bates. Elle eut alors une vision dans laquelle elle vit que le sabbat était conservé et s'imposait aux chrétiens d'aujourd'hui. L'Église adventiste du septième jour fut alors fondée en 1845. Si observer le premier jour de la semaine est une « marque de la bête », alors l'Église adventiste portait la marque de la bête ; Mme Ellen G. White portait la marque de la bête. Nous disposons d'un récit de la vision de Mme White dans « Life Sketches of Ellen G. White ». Frère Bates se reposait sur le samedi, le septième jour de la semaine, et il insista sur ce jour comme étant le véritable sabbat. Je n'en percevais pas l'importance et pensais qu'il se trompait en s'attardant davantage sur le quatrième commandement que sur les neuf autres. Mais le Seigneur me révéla le sanctuaire céleste. Le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et l'arche de Dieu, recouverte du propitiatoire, me fut montrée. Deux anges se tenaient à chaque extrémité de l'arche, les ailes déployées sur le propitiatoire et le visage tourné vers lui. Ceci, m'informa l'ange qui m'accompagnait, représentait toute l'armée céleste contemplant avec une crainte respectueuse la loi de Dieu, écrite de son doigt. Jésus souleva le couvercle de l'arche et je vis les tables de pierre sur lesquelles étaient inscrits les Dix Commandements. Je fus stupéfait de voir le quatrième commandement au centre même des dix préceptes, entouré d'un doux halo de lumière. L'ange dit : « C'est le seul des dix qui définit le Dieu vivant qui a créé les cieux, la terre et tout ce qui s'y trouve. » (Pages 95 et 96.) Or, la folie révélée par les visions de Mme White fait autorité pour les Adventistes du Septième Jour qui adorent le jour du sabbat. Elle affirme avoir vu les deux tables de pierre sur lesquelles étaient inscrits les Dix Commandements, puis avoir vu un halo autour du quatrième commandement qui contient le jour du sabbat, ce qui le place au-dessus de tous les autres. Elle place le quatrième commandement donné au peuple juif au-dessus du commandement : « Tu

n'auras pas d'autre Dieu devant moi. » Pour les Adventistes du Septième Jour, le jour du sabbat est la seule chose qui les différencie de toutes les autres confessions. Il existe six sortes d'Adventistes, et les Adventistes du Septième Jour, fondés par Mme White, manquent d'un représentant qui ait le courage de les défendre comme prophètes de Dieu ; ils prétendent qu'elle a été inspirée par Dieu, et elle prétend qu'elle a été inspirée par Dieu, mais leur cause réclame un défenseur et aucun d'entre eux n'est disposé à prendre sa défense. Pourquoi ? Parce qu'ils ne peuvent pas la défendre.

LE PAPE DE ROME A-T-IL CHANGÉ LE SABBAT ?

Cette affirmation selon laquelle le pape de Rome a changé le jour du sabbat au premier jour de la semaine a été formulée pour la première fois par Mme Ellen G. White. Mme White raconte : « Dans l'arche se trouvaient le vase d'or rempli de manne, la verge d'Aaron qui avait fleuri et les tables de pierre pliées comme un livre. Jésus les ouvrit et je vis les Dix Commandements écrits dessus du doigt de Dieu. Sur une table, il y en avait quatre et sur l'autre, six. Les quatre de la première brillaient plus que les six autres. Mais le quatrième, le commandement du sabbat, brillait au-dessus de tous les autres ; car le sabbat était mis à part pour être observé en l'honneur du saint nom de Dieu. Le saint sabbat était glorieux ; un halo de gloire l'entourait. J'ai vu que le commandement du sabbat n'était pas cloué à la croix. Si c'était le cas, les neuf autres commandements l'étaient ; et nous sommes libres de les transgresser tous, tout comme le quatrième. J'ai vu que Dieu n'avait pas changé le sabbat, car il ne change jamais. Mais le pape l'avait changé du septième jour au premier jour de la semaine, car il allait changer les temps et les lois. » (« Premiers écrits d'Ellen G. White », page 33.) À la page 65 du même livre, Mme White écrit : « Le pape a changé le jour de repos du septième au premier jour. » Dans différentes visions, Mme White a affirmé que le pape avait changé le jour du sabbat au premier jour de la semaine. Examinons son accusation et voyons sa part de vérité. Rappelons que le Seigneur lui a montré dans une vision que le pape avait changé le sabbat au premier jour de la semaine. Pourquoi le Seigneur a-t-il dû révéler à Mme White dans une vision que le pape avait changé le sabbat du septième jour au premier jour de la semaine s'ils peuvent prouver qu'il a été changé par le Nouveau Testament ? Pourquoi les Adventistes du Septième Jour ne tentent-ils pas de prouver par le Nouveau Testament que le jour du sabbat a été changé au premier jour de la semaine ? Les Adventistes du Septième Jour admettent que l'Église catholique n'a été fondée qu'au IV^e siècle ; Ils admettent que l'Église catholique n'a atteint son plein développement qu'en 304 apr. J.-C. environ. Les chrétiens se réunissaient le premier jour de la semaine depuis trois siècles, avant même que les adventistes ne prétendent que le sabbat ait été déplacé au premier jour de la semaine. Comment peuvent-ils justifier que les chrétiens se réunissent le premier jour de la semaine depuis si longtemps ? Ils prétendent encore aujourd'hui pouvoir prouver que le pape catholique a bien opéré ce changement. Ils ne peuvent pas nous dire quel pape a opéré ce changement ; ils savent qu'aucune histoire, sacrée ou profane, ne le rapporte. Même si les catholiques devaient l'affirmer, comment le prouver ? Rien ne prouve que le pape ait opéré un tel changement, et lorsque les adventistes du septième jour l'accusent, ils le font sans aucune preuve. Ils ne peuvent que citer la vision de Mme White selon laquelle le pape a opéré ce changement. Constantin était empereur de Rome, mais il n'était pas pape ; il fut empereur de 306 à 337 apr. J.-C. Il fit adopter des lois régissant la conduite le premier jour de la semaine. Mais

il n'existe aucune loi ni aucun édit dans l'histoire romaine où il ait changé le jour du sabbat au premier jour de la semaine. C'est une chose d'édicter des lois régissant la conduite des citoyens le premier jour de la semaine, et une autre chose de désigner le premier jour de la semaine comme jour de culte. De plus, ils affirment que le concile de Laodicée, qui s'est réuni en 363 après J.-C., a confirmé le premier jour de la semaine comme jour du Seigneur. Il faut se rappeler que le premier jour de la semaine était déjà observé depuis les premiers jours de l'Église de notre Seigneur jusqu'à cette époque par tous les chrétiens.

L'orateur savait que, depuis cette tribune, il avait été prêché que le pape de l'Église catholique avait changé le jour du sabbat du septième au premier jour de la semaine ; il a donc fait appel à la plus haute autorité de l'Église catholique à Nashville, dans le Tennessee, pour qu'elle expose les enseignements de l'Église catholique sur ce sujet. Il a posé la question suivante : « Les catholiques enseignent-ils que le pape de Rome a changé le sabbat du septième jour au premier jour de la semaine ? » La réponse fut catégorique : « Non ! Ils n'affirment pas une telle chose ; ils ne l'ont jamais affirmée. » On a alors demandé au prêtre : « Voulez-vous mettre cette affirmation par écrit ? » Il a alors écrit la lettre suivante, datée du 14 décembre 1944.

Docteur H. Leo Boles
Cher Monsieur:

En réponse à votre question : Qui a changé le sabbat en dimanche ? Je réponds que, selon les preuves les plus solides, ce sont les apôtres eux-mêmes, afin de commémorer la résurrection du Christ. La pratique de se réunir le premier jour de la semaine pour célébrer la Sainte Cène et la désignation de ce jour comme jour du Seigneur sont mentionnées par saint Paul (Actes 20, 7 et 1 Corinthiens 16, 2), ainsi que par saint Jean (Apocalypse 1, 10).

Dans la « Didachè ou l'enseignement des douze apôtres », datant de l'an 100 après J.-C. (c'est-à-dire quelques années seulement après la mort de Jean), le commandement est donné : « Le jour du Seigneur, réunissez-vous, rompez le pain et rendez grâces, après avoir confessé vos péchés, afin que votre sacrifice soit pur. » (Chapitre 14.)

Saint Ignace, martyr (an 107), parle des chrétiens comme « n'observant plus le sabbat, mais vivant dans l'observance du jour du Seigneur, jour où aussi Notre Vie est ressuscitée. » (Ad Magnes IX.) Dans son Épître à Barnabé, chapitre XV, il dit : « C'est pourquoi nous célébrons aussi avec joie le huitième jour (c'est-à-dire le premier de la semaine), le jour où Jésus est ressuscité des morts. »

Saint Justin (an 165) est le premier écrivain chrétien à appeler ce jour dimanche dans le célèbre passage où il décrit en détail le culte offert à Dieu ce jour-là par les premiers chrétiens, c'est-à-dire l'offrande du corps et du sang du Christ, accompagnée de prières, de prédications et de lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament. (Apol. 65.)

Ainsi, il ressort clairement des témoignages les plus anciens et les plus authentiques que nous possédons que la pratique de célébrer la Sainte Cène le dimanche trouve son origine chez les

apôtres. Par conséquent, c'était conformément à la volonté du Christ qui leur avait donné le pouvoir de modifier accidentellement l'heure et les modalités de l'observance religieuse. Bien sûr, ils n'étaient pas habilités à modifier la loi naturelle obligeant tous les hommes à consacrer un certain temps exclusivement au culte de Dieu, devoir essentiel prescrit par le troisième commandement, mais l'heure et les modalités de son observance étaient sujettes à modification. Cette pratique n'aurait certainement pas été initiée par les apôtres et ne serait pas devenue universelle dans le monde chrétien si notre Seigneur ne l'avait pas voulue. Le fait qu'un petit groupe de chrétiens (les adventistes), apparus mille huit cents ans après les apôtres, ait choisi d'adorer le septième jour est insignifiant comparé à la pratique universelle et aux anciennes traditions en faveur du dimanche. J'espère que cette réponse à votre question est satisfaisante.

Très sincèrement vôtre,
« Révérendissime Mgr AA SIFNER, VG »

Il est juste de dire aux catholiques qu'ils ne prétendent pas que le pape a changé le sabbat pour le premier jour de la semaine. Tout écrit adventiste du septième jour accusant le pape d'avoir changé le sabbat est faux ; si vous possédez un tel écrit, vous pouvez écrire : « Ceci est faux. »

LA CÈNE DU SEIGNEUR

Jésus a ordonné à ses disciples de prendre la Sainte Cène (Matthieu 26:26 ; Luc 22:19 ; 1 Corinthiens 11:24-25). Le Seigneur a ordonné à son peuple de se rassembler. « N'abandonnez pas votre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns. » (Hébreux 10:25). Peu importe la signification de la suite de ce verset, nous avons l'enseignement simple et clair que les chrétiens ne devaient pas abandonner leur assemblée. Il leur est également ordonné de prendre la Sainte Cène ; ils doivent se rassembler pour prendre le souper ensemble. Ils ont pris le souper lorsqu'ils se sont réunis (1 Corinthiens 11:20-33). Paul dit ici : « Lorsque vous vous réunissez, il n'est pas possible de prendre le souper du Seigneur. » C'est pourquoi ils ont pris le souper lorsqu'ils se sont réunis. Il leur est alors ordonné de la manger et de se rassembler ; et nous constatons qu'ils ont mangé la Sainte Cène lors de leur rassemblement. Pourquoi la mangent-ils ? En commémoration de la mort et des souffrances du Seigneur jusqu'à son retour. Par conséquent, sa résurrection est implicite ; il n'aurait pu revenir une seconde fois s'il n'était pas vivant, s'il n'était pas ressuscité des morts. Par conséquent, la Sainte Cène est implicitement consommée le premier jour de la semaine, en commémoration de la mort et du retour du Seigneur. C'est clair. Cependant, les chrétiens se réunissaient pour participer à la Sainte Cène (1 Corinthiens 11:33). Mais ils se réunissaient pour rompre le pain, ou pour prendre la Sainte Cène, le premier jour de la semaine. La résurrection du Seigneur le premier jour de la semaine, la descente du Saint-Esprit le premier jour de la semaine et la prise de la Sainte Cène le premier jour – tout cela souligne qu'il s'agit du jour du Seigneur. Nous avons appris que le Saint-Esprit est venu le premier jour de la semaine, que l'Église a été organisée ou a commencé son fonctionnement le premier jour de la semaine, que les chrétiens se sont réunis pour manger la Sainte Cène le premier jour de la semaine et que

Jean était dans l'Esprit le jour du Seigneur, tout cela nous enseigne que le premier jour de la semaine est le jour du Seigneur.

Aujourd'hui, le peuple de Dieu se rassemble pour manger la Sainte Cène le premier jour de la semaine. Le sabbat de la loi était un jour entièrement différent et était observé dans un but tout autre. Il y a autant de différence entre le but de la réunion des chrétiens le jour du Seigneur et celui du repos des Juifs le jour du sabbat qu'entre le jour et la nuit, entre Christ et Satan. Le jour du Seigneur ne remplace pas le sabbat juif ; le sabbat a été supprimé lors de l'accomplissement de l'Ancienne Alliance ; un nouveau jour, le premier jour de la semaine, a été donné aux chrétiens sous la Nouvelle Alliance. Le fait de manger la Sainte Cène le premier jour de la semaine est la seule chose qui distingue ce premier jour de la semaine de tout autre jour. Nous pouvons chanter les louanges de Dieu le premier jour de la semaine, mais nous pouvons le faire tous les jours. Nous lisons la Bible le premier jour de la semaine, mais nous pouvons et devons la lire tous les jours. Nous prions le premier jour de la semaine, mais nous pouvons et devons prier tous les jours. Nous pouvons donner de nos moyens le premier jour de la semaine, mais nous pouvons donner selon nos possibilités et les besoins de chaque jour. Ainsi, la consommation de la Sainte Cène le premier jour de la semaine est la seule chose qui distingue ce jour des autres. Ce jour-là, et ce jour-là seulement, nous pouvons manger la Sainte Cène.

Il y a juste une chose de plus concernant le premier jour de la semaine. Dieu a fait en sorte que son peuple puisse se réunir le premier jour de la semaine. L'homme peut modifier le calendrier ; il peut construire un calendrier avec seulement six jours par semaine ; la Russie l'a fait et a vécu pendant un quart de siècle avec un calendrier de six jours. D'autres nations ont fait de même. Comment un adventiste du septième jour pourrait-il célébrer son culte le septième jour de la semaine, alors qu'il n'y a que six jours dans la semaine ? Dieu a fait en sorte que l'homme ne puisse pas construire un calendrier des jours de la semaine, mais qu'il y ait « un premier jour de la semaine ». Il a donc fait en sorte que son peuple – quels que soient les changements – puisse se réunir le premier jour de la semaine. Si l'homme établissait un calendrier de seulement cinq jours par semaine, les chrétiens se réuniraient le premier jour de la semaine pour le culte. Les adventistes du septième jour ne pourraient pas se réunir pour le culte, puisque la semaine ne compte pas sept jours. Cela démontre la sagesse de Dieu dans la décision de consacrer le premier jour de la semaine, le jour du Seigneur, au culte. (Discours prononcé par H. Leo Boles, le 21 décembre 1944, au Mémorial de guerre de Nashville, Tennessee)